

# SOLIDARITÉS

## PROFESSIONS SOCIALES

PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

### **Arrêté du 23 octobre 2018 portant nomination des membres du jury de l'examen organisé en 2019 pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement musical des aveugles et des déficients visuels**

NOR : SSA1830737A

La secrétaire d'État chargée des personnes handicapées,

Vu l'article D.312-116 du code de l'action sociale et des familles;

Vu l'arrêté du 15 décembre 1976 modifié relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement musical des aveugles et des déficients visuels, et notamment son article 8;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement;

Vu l'arrêté du 4 juillet 2018 portant ouverture au titre de l'année 2019 d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement musical des aveugles et des déficients visuels,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le jury de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement musical des aveugles et des déficients visuels est composé ainsi qu'il suit :

#### *Président*

M. Laurent DUBOIS-MAZEYRIE, adjoint au chef du bureau de l'insertion, de la citoyenneté et du parcours de vie des personnes handicapées, représentant le directeur général de la cohésion sociale (75 Paris).

#### *Membres titulaires*

Mme Marie-Gabrièle ASSELIN-AUBRIET, enseignante, lycée Victor-Duruy (75 Paris).

M. Fabien MARMONIER, inspecteur de l'éducation nationale (17 La Rochelle).

Mme Françoise MAGNA, inspectrice pédagogique et technique des établissements pour déficients visuels relevant du secrétariat d'État chargé des personnes handicapées (75 Paris).

Dr Caren BELLMANN, ophtalmologiste, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

Mme Elisabeth BINCAZ, directrice du Centre national de formation des enseignants pour déficients sensoriels (73 Chambéry).

M. Yves FELIX, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

M. Julien ZÉLÉLA, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

Mme Sylvie VOILQUÉ, enseignante, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy).

Mme Géraldine FERREIRA, enseignante, institut des jeunes aveugles (03 Yzeure).

#### *Personnes qualifiées*

M. Pascal AYMARD, enseignant, Institut des Hauts-Thébaudières (44 Vertou).

M. Julien BERTHIER, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

M. Laurent BOURRIEN, enseignant, initiatives pour l'inclusion des déficients visuels (29 Quimper).

Mme Anne CHOTIN, enseignante, Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (92 Suresnes).

Mme Agnès GUIBORA, directrice adjointe, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy).

Mme Roselyne GUILLEMET, chef de service, institut des jeunes aveugles (31 Toulouse).

Mme Frédérique GUMERY, chef de service, centre de rééducation pour déficients visuels (63 Clermont-Ferrand).

Mme Audrey HESPEL, enseignante, institut des jeunes aveugles (13 Marseille).

Mme Solène JUVIN, enseignante, Institut des Hauts-Thébaudières (44 Vertou).

Mme Véronique LAFARGE-VILLAIN, inspectrice de l'éducation nationale (75 Paris).

M. Boris NONNENMACHER, chef de service, établissement Charles-Loupot (83 Le Muy).

M. Éric OBYN, enseignant, centre de formation professionnelle pour personnes déficientes visuelles (75 Paris).

Mme Catherine PLANK, enseignante, conseillère départementale pour les troubles des fonctions visuelles, direction des services départementaux de l'éducation nationale (93 Bobigny).

Mme Claire SAUR, enseignante, institut d'éducation sensorielle pour jeunes aveugles (75 Paris).

#### *Membres suppléants*

M. Patrick COLIN, psychologue, institut Michel-Fandre (51 Reims).

Dr Béatrice LE BAIL, ophtalmologiste, institut médico-éducatif Jean-Paul (91 Evry).

#### Article 2

Cet examen est classé dans le groupe 2.

#### Article 3

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une mention sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 23 octobre 2018.

Pour la secrétaire d'État  
chargée des personnes handicapées  
et par délégation :

*Le sous-directeur de l'autonomie  
des personnes handicapées  
et des personnes âgées,*  
JEAN-GUILLAUME BRETENOUX